



Paris, 12 février 2025

Lancement d'un programme de rachat d'actions pour 10 millions d'euros

Carmila a confié à un prestataire de service d'investissement un mandat de rachat d'actions au comptant portant sur un montant maximum de 10 millions d'euros.

La période d'achat courra du 13 février 2025 au 30 juin 2025, au plus tard.

Les actions ainsi rachetées seront conservées en vue de leur annulation future.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions de Carmila, tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2024.

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Pierre-Yves Thirion – CFO
pierre_yves_thirion@carmila.com
+33 6 47 21 60 49

CONTACT PRESSE

Elodie Arcayna – Directrice Communication et RSE
elodie_arcayna@carmila.com
+33 7 86 54 40 10

CALENDRIER FINANCIER

- 17 avril 2025 (après clôture des marchés)** : Information financière du premier trimestre 2025
- 14 mai 2025** : Assemblée Générale Mixte
- 23 juillet 2025 (après clôture des marchés)** : Résultats du premier semestre 2025
- 24 juillet 2025** : Présentation des résultats semestriels
- 23 octobre 2025 (après clôture des marchés)** : Information financière du troisième trimestre 2025

À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de valoriser les centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2024, son portefeuille était constitué de 251 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,7 milliards d'euros. Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »). Carmila est membre du SBF 120 depuis le 20 juin 2022.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Programme rachat d'actions », du site de Carmila : <https://www.carmila.com/publications/>